

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	16/04/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	19
Qui ont pris part à la délibération :	24

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Carine CAYSSIALS (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Anne-Marie GARRIGUES, Christian PEREZ (pouvoir à Serge Frayssinet), Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE),

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

## 09 - CONVENTION POUR LE BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES POUR LE RALLYE AVEYRON ROUERGUE

M. Le Maire expose que le 50<sup>ème</sup> Rallye Aveyron Rouergue doit se dérouler du 3 au 6 juillet. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Sportive Automobile du Rouergue, le Conseil Départemental assure le balayage, des routes départementales, des gravillons projetés par les concurrents. Il est proposé à la commune d'étendre le balayage des voies communales concernées par l'épreuve avant réouverture à la circulation et sans compensation financière.

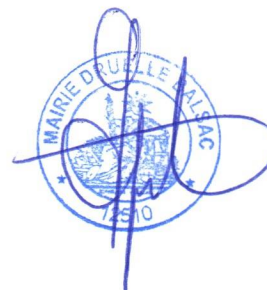
Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable pour l'intervention du Conseil départemental sur la voirie communale impactée par le rallye.
- Autorise le maire à signer tous les documents à intervenir

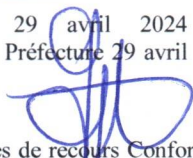
La secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé



Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 29 avril 2024  
Transmise en Préfecture 29 avril 2024



**Délais et voies de recours** Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 09 - Convention de balayage voies communales Rallye du Rouergue

.....  
Date de décision: 25/04/2024

Date de réception de l'accusé 29/04/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240425\_09

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240425-20240425\_09-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes

Voirie

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 09-ConventionConseil Départ balayage VC.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240425-20240425\_09-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 9-CONVENTION RALLYE RGUE.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240425-20240425\_09-DE-1-1\_2.pdf )

Convention avec Conseil Départemental